Envoyé en préfecture le 25/07/2023
Reçu en préfecture le 25/07/2023
Publié le 25 JUIL. 2023
ID : 085-200023778-20230720-DL_2023_05_01-DE

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE AGGLOMÉRATION

République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil : 46

Membres en exercice : 46

Membres présents : 31

DELIBERATION
n° 2023 - 05 - 01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 20 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 juillet, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 13 juillet, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Jérôme MESNARD, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Jean SOYER, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Yann THOMAS, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Catherine GALAND, Laurent REIGNIEZ, Joël GIRAUDEAU, Béatrice JUSTIN, Kathia VIEL, Vincent PIPAUD, Olivier ROBIC, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Lucien PRINCE.

Pouvoirs : Yann THOMAS à Séverine BESSONNET LE CLEC'H / Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Béatrice JUSTIN à Nicole BOULINEAU / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Vincent PIPAUD à Evelyne CHAUVEL / Olivier ROBIC à Christine CRESTOIS / Valérie VECCHI à Jocelyne SERVADEI.

Philippe MOREAU est désigné secrétaire de séance.

Installation d'un nouveau Conseiller Communautaire

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Envoyé en préfecture le 25/07/2023
Reçu en préfecture le 25/07/2023
Publié le 25 JUIL. 2023
ID : 085-200023778-20230720-DL_2023_05_01-DE

Conformément aux dispositions combinées du Code électoral et du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'installation d'un nouveau Conseiller Communautaire.

En effet, par courrier du 23 juin 2023, Madame Chantal GREAU a informé Monsieur le Président du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération de sa démission de ses fonctions de Conseillère Communautaire.

En application de l'article L.273-10 du Code électoral, lorsque le siège de Conseiller Communautaire devient vacant, il est pourvu par le candidat de même sexe élu Conseiller Municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de Conseiller Communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu, ou lorsqu'il n'y a plus de candidat élu Conseiller Municipal pouvant le remplacer sur la liste des candidats au siège de Conseiller Communautaire, le siège est pourvu par le premier Conseiller Municipal ou Conseiller d'arrondissement de même sexe élu sur la liste correspondante des candidats aux sièges de Conseiller Municipal n'exerçant pas de mandat de Conseiller Communautaire.

Le siège communautaire devenu vacant suite à la démission de Madame Chantal GREAU de son mandat de Conseillère Communautaire représentant la commune de Saint Hilaire de Riez est donc pourvu par Madame Tiphanie JACOMINO.

Monsieur le Président procède à l'installation d'un nouveau Conseiller Communautaire : Madame Tiphanie JACOMINO, Conseillère Communautaire représentant la commune de Saint Hilaire de Riez.

Le Conseil Communautaire est donc invité à prendre acte de l'installation de Madame Tiphanie JACOMINO.

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-6-1 et L.5214-1 et suivants,
Vu le Code électoral et notamment ses articles L.273-5, L.273-10 et L.273-12,
Vu l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2019 fixant, notamment, à 47 le nombre de conseillers communautaires du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, et leur répartition par commune membre,
Vu le règlement intérieur du Conseil Communautaire,
Considérant la démission de Mme Chantal GREAU de ses fonctions de Conseillère Communautaire représentant la commune de Saint Hilaire de Riez, datée du 23 juin 2023,
Considérant qu'en application de l'article L.273-10 du Code électoral, lorsque le siège de conseiller communautaire devient vacant, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de Conseiller Communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu, ou lorsqu'il n'y a plus de candidat élu Conseiller Municipal pouvant le remplacer sur la liste des candidats au siège de conseiller communautaire, le siège est pourvu par le premier Conseiller Municipal ou conseiller d'arrondissement de même sexe élu sur la liste correspondante des candidats aux sièges de Conseiller Municipal n'exerçant pas de mandat de Conseiller Communautaire,
Vu le rapport,

<u>Article 1</u> : PREND ACTE de l'installation d'un nouveau Conseiller Communautaire :
- **Madame Tiphanie JACOMINO, Conseillère Communautaire représentant la commune de Saint Hilaire de Riez.**

Envoyé en préfecture le 25/07/2023
Reçu en préfecture le 25/07/2023
Publié le 25 JUIL. 2023
ID : 085-200023778-20230720-DL_2023_05_01-DE

Article 2 : PREND ACTE du tableau actualisé des Conseillers Communautaires du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération ci-annexé.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 25 juillet 2023

Le Président,

François BLANCHET

COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION Pays Saint Gilles Croix de Vie 85800 GIVRAND

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : 25 JUIL. 2023
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 25 JUIL. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.